

meura au milieu de l'armée française; car le peuple, qui le regardait comme sa plus sûre sauvegarde, ne voulut souffrir en aucune manière qu'on le portât ailleurs.

Il fallut cependant pourvoir à la sûreté de l'armée. Philippe, le nouveau roi de France, et son oncle, le roi Charles, y travaillèrent de concert, après avoir rendu les derniers devoirs au saint roi, leur père et leur frère. La nouvelle de sa mort inspira de la confiance aux Sarrasins; ils vinrent présenter la bataille; les croisés l'acceptèrent, et les Sarrasins furent entièrement défaits. Ils revinrent encore quelque temps après; mais cette fois, leur défaite fut si complète, qu'ils n'osèrent plus tenir la campagne. Les croisés songèrent alors à s'emparer de Tunis. Pendant qu'ils s'occupaient du siège, le prince infidèle fit demander la paix, offrant de se soumettre à des conditions aussi onéreuses pour lui qu'avantageuses pour les croisés. On les accepta, et la trêve fut conclue pour dix ans, aux clauses suivantes : Que tous les prisonniers chrétiens seraient mis en liberté; qu'ils auraient le libre exercice de leur religion; qu'ils pourraient faire bâtir des églises; qu'on ne mettrait aucun obstacle à la conversion des Musulmans; que le roi de Tunis payerait tous les ans au roi de Sicile un tribut de cinq mille écus; qu'il rembourserait au monarque et aux seigneurs français toutes les dépenses qu'ils avaient faites depuis le commencement de la guerre, ce qui montait à deux cent dix mille onces d'or, dont la moitié devait être payée comptant et l'autre dans deux mois. Enfin le port de Tunis fut déclaré port franc pour le commerce, au lieu que les marchands payaient le dixième de leur charge.

Il y avait alors à Tunis une grande multitude de Chrétiens, mais esclaves des Sarrasins, un couvent de frères Prêcheurs et des églises où les fidèles s'assemblaient tous les jours. Or, le roi musulman les avait tous fait mettre en prison, quand il apprit que l'armée française était entrée sur ses terres. Il fut donc convenu non-seulement qu'ils seraient tous mis en liberté, mais de plus que le roi permettrait aux Chrétiens de demeurer dans les principales villes de son royaume et d'y posséder toutes sortes de biens, même des immeubles, sans payer autre chose que le tribut ordinaire des Chrétiens libres; qu'ils pourraient y bâtir des églises, dans lesquelles on prêcherait publiquement la foi chrétienne, et qu'il serait permis à qui voudrait de recevoir le baptême¹.

Ce traité venait d'être conclu, quand on vit arriver Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, avec Edmond, son frère, et quantité de

À 1276 de l'

noblesse
fut fort m
nous somm
nous en ga
Jérusalem.
à notre tra
nous pourr
Édouard :
infidèles, q
repas aux
fois obligé

La flotte
fut battue d
environ qu
comme une
la Terre-Sai
de repasser
les maladies
plus de légè
le plus, c'é
abbé de Sain
Le mardi 25
seigneurs qu
serment de s
ans, c'est-à-
Terre-Sainte
le roi de Fra
jours à Trap
son beau-frè
France contin
traversa l'Ital

Il vint à R
rendit à Viter
naux, pendan
mort à Viterb
le Saint-Siège
d'une grande
et prêchait so
dans la foi cat

¹ Duchesne, t. 5. *Spicileg.*, t. 2, p. 562; t. 11, p. 560.

¹ Knyght., p. 1
in - 4°.